

115

Retour des P. G.

M. le Secrétaire d'Etat
de la Justice militaire

Commission de l'armée

Séance du 29 novembre 1918.

COMMISSION DE L'ARMÉE

KKK

Séance du vendredi 29 novembre 1918

A dix sept heures est introduit :

M. IGNACE , sous secrétaire d'Etat de la justice militaire.

M. LE PRESIDENT - Nous vous remercions, monsieur le ministre , d'avoir bien voulu venir devant la commission de l'armée pour nous renseigner sur la question angossante des prisonniers de guerre. Vous avez déjà répondu à des interpellations qui vous ont été adressées sur le même sujet à la Chambre des députés; nous avons pris connaissance des réponses que vous avez faites aux divers interpellateurs; néanmoins, comme vous avez pu le voir par le court questionnaire qui vous a été adressé, il est encore d'autres points sur lesquels vous pourriez nous donner des renseignements utiles

M. PAUL STRAUSS - Conformément au mandat que nous avait donné la sous-commission, Mr Le hérissé et moi avons pu joindre Mr le sous secrétaire d'Etat aussitôt après qu'il avait répondu aux interpellations qui lui avaient été adressées; nous lui avons exprimé le désir de la commission sénatoriale de l'armée de l'entendre sur un point particulier, celui d'une organisation centrale au point de vue de la direction du rapatriement, au point de vue moral, militaire et sanitaire...

M. DE SELVES - En un mot, ce que nous voulons savoir

c'est s'il y a quelqu'un qui centralise la direction, qui donne l'impulsion et les ordres et qui soit apte à créer l'harmonie au sein de ces éléments divers qui coopèrent au retour des prisonniers de guerre.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Messieurs, avant d'entrer dans le détail des chiffres que je dois vous faire connaître, je crois devoir indiquer comment le rapatriement des prisonniers de guerre a fonctionné depuis la signature de l'armistice.

Jusqu'au 11 novembre, la commission le sait, la question des prisonniers de guerre dépendait du service général des prisonniers de guerre institué au sous secrétariat de la justice militaire; ce service général s'occupait, à la fois, du sort de nos compatriotes prisonniers en Allemagne et de la situation qui devait être faite aux prisonniers allemands internés en France; en outre, depuis le mois d'avril 1918, il procédait à l'exécution des accords de Berne et à l'exécution des conventions d'échange.

Lorsque j'ai pris possession des fonctions que j'occupe, j'ai procédé à la réorganisation de ce service général des prisonniers de guerre. En effet, ce service général était mélangé avec l'inspection générale des prisonniers, service qui, institué au sous secrétariat de la justice militaire, avait à sa tête un général de division, avec un adjoint, à côté duquel, au-dessous duquel, si j'ose ainsi dire, existait un service administratif qui était le service des prisonniers de guerre. Ce service administratif était ainsi sous la dépendance

du général inspecteur et on arrivait ainsi à cette double anomalie: l'inspection générale avait sous ses ordres le service administratif et, d'autre part, le service d'inspection s'inspectait et se contrôlait lui-même.

Nous avons modifié cette situation pour respecter le principe de toute bonne administration qui veut qu'entre l'inspection et les services administratifs, il y ait une distinction absolue.

En conséquence, le service général des prisonniers a été complètement réorganisé: il a constitué, sous les ordres d'un fonctionnaire venant du Conseil d'Etat, une direction autonome, comprenant une section administrative et une section militaire à la tête de laquelle est placé un officier supérieur. Puis, en dehors du service général des prisonniers, service autonome, et sans lien avec lui, se trouve l'inspection générale, laquelle est confiée à un général de division, avec sous ses ordres les officiers nécessaires; l'inspection générale inspecte directement au nom du ministre dans la zone de l'intérieur et dans la zone des armées, sans avoir de pouvoir de décision bien entendu; par des rapports au ministre elle indique les impressions qu'elle a été appelée à constater, les réformes et les améliorations que peut lui suggérer l'examen auquel elle se livre....

M. LE PRESIDENT - Il s'agit, en ce moment, des prisonniers allemands internés en France?...

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT - Le service général des prisonniers, partie administrative, s'occupait à la fois

des prisonniers français internés en Allemagne et des prisonniers allemands internés en France. L'action de l'inspection générale se limitait aux prisonniers allemands qui sont en France et aussi aux conditions de retour des prisonniers français d'Allemagne lorsqu'il a fallu pourvoir à l'exécution des accords de Berne.

Sur ces entrefaites est intervenue, dans des conditions que connaît la commission, la convention d'armistice du 11 novembre 1918.

L'article 10 de cette convention, concernant les prisonniers, est très net:

" X - Rapatriement immédiat, sans réciprocité, dans des conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre, y compris les prévenus et condamnés des alliés et des Etats Unis. Les puissances alliées et les Etats Unis pourront en disposer comme bon leur semblera.

" Cette condition annule les conventions antérieures au sujet de l'échange des prisonniers de guerre y compris celle de juillet 1918, en cours de ratification.

" Toutefois, le rapatriement des prisonniers de guerre allemands internés en Hollande et en Suisse continuera comme précédemment. Le rapatriement des prisonniers de guerre allemands sera réglé à la conclusion des préliminaires de paix.

Nous nous trouvons donc, relativement à la question de compétence et d'organisation à laquelle faisait allusion Mr Strauss, en présence d'un principe: il s'agit, en ce qui concerne le rapatriement des prisonniers ~~xxxxxxxxxxxx~~ de l'exécution des conventions d'armistice

Or, tout ce qui concerne cette exécution de la convention d'armistice est d'ordre essentiellement gouvernemental et par suite engage la responsabilité du Gouvernement. Cette exécution de la convention d'armistice est confiée à l'autori-

té militaire, sous le contrôle et la responsabilité du Gouvernement: cette disposition s'impose d'autant plus que, s'il faut prendre des mesures, ce sont des mesures qui nécessitent l'emploi de la force.

C'est donc le maréchal Foch qui a la charge de l'exécution de toutes les conditions de l'armistice; c'est par lui qu'on est obligé de passer en lui indiquant l'attitude qu'il doit avoir vis à vis des autorités allemandes, étant donné surtout la mauvaise volonté systématique de nos ennemis et leur mauvaise foi évidente.

En fait, vous le savez, le rapatriement de nos concitoyens prisonniers en Allemagne se fait dans des conditions différentes de celles qui avaient été prévues. Les prisonniers français internés en Allemagne se trouvaient dans des camps: aux termes de l'armistice, les conditions de détail étaient à régler; c'est donc l'autorité militaire qui devait faire connaître aux autorités allemandes, dans les conditions arrêtées d'accord avec les divers services de l'intérieur, comment les prisonniers de guerre internés en Allemagne devaient être rendus à la France.

Vous apercevez facilement que tout cela était subordonné au programme de transport tel qu'on avait pu l'arrêter; nos prisonniers français devaient être livrés au fur et à mesure ~~des~~ que nos possibilités de transport nous permettaient d'en prendre charge à la frontière.

Il était, d'autre part, dans l'ordre d'idées même de la convention d'armistice que, jusqu'à la livraison aux auto-

rités françaises des prisonniers français, l'état capteur devait, conformément aux principes généraux, assurer leur surveillance, leur nourriture, leur entretien, leur ravitaillement, comme si l'armistice n'était pas intervenu.

Or, vous savez ce qui s'est produit. Avant même la conclusion même de l'armistice ou au moment même où les plénipotentiaires apposaient leur signature sur le papier qui en contient les clauses, les autorités allemandes ont ouvert toutes grandes les portes des camps; elles ont supprimé toute surveillance, tout ravitaillement et, sans donner aucun vêtement à nos concitoyens, elles les ont poussés pêle-mêle sur les routes dans des conditions qui sont un outrage à l'humanité

Ces malheureux se sont tirés d'affaire comme ils ont pu; mais la mortalité, sur les routes allemandes, a été considérable. Ils n'étaient plus surveillés, plus ravitaillés: on ne pouvait tout de même pas songer à demander à ces hommes de rester dans les camps; ils sont donc tous partis, et tous sans argent; comme je le disais à la chambre des députés, la plupart de ces prisonniers étaient propriétaires de deniers: en arrivant, ils avaient déposé leur argent à la kommandantur qui conservait aussi leur petit pécule constitué par les retenues opérées sur leur salaire de travail; ces sommes représentent, je crois, un total d'environ 120 millions.

Quand nous avons demandé au gouvernement allemand ce qu'il comptait faire à ce propos, il a répondu très simplement: je n'ai pas d'argent; je ne peux pas vous payer. Et il s'est contenté de remettre à chaque prisonnier partant une reconnaissance de dette.

Voilà qui vous donne déjà la mesure du caractère des gens avec lesquels nous sommes en contact.

Tous ces prisonniers de guerre lâchés sur les routes ont gagné nos lignes au bout d'un temps plus ou moins long, suivant la distance qu'ils avaient à parcourir, et au prix souvent des efforts les plus énergiques: songez que certains arrivés au bord de rivières n'ont plus trouvé de ponts et ont passé à la nage.

Lorsque les premiers prisonniers se sont présentés devant nos lignes, on ne les attendait pas, vous le concevez. Le premier soin des autorités fut de leur donner ce dont ils avaient besoin; mais il était impossible d'avoir fait tous les préparatifs nécessaires, d'autant que ces hommes se présentaient sur un front qui occupe une étendue de territoire considérable.

Aussitôt rentrés, bon nombre ont pris le premier train qu'ils ont trouvé; beaucoup sont montés dans les trains de voyageurs, sans billet, bien entendu - et je n'adresse de ce fait, vous le pensez bien, aucun reproche à personne; à Belfort, par exemple quelques centaines de ces prisonniers se sont présentés à la gare; il n'y avait là qu'un piquet de quelques hommes sous la direction du commissaire de gare; ils ont tout envahi et ont pris les trains d'assaut.

Et c'est ainsi que nous avons vu arriver à Paris, sans avoir été prévenus, des malheureux qu'il a fallu hospitaliser dans les conditions que vous savez.

Je suis le premier à reconnaître que, dans la nécessité de tout improviser à ce moment, il y a eu des à coups:

cela n'a heureusement pas duré longtemps et au bout de quarante huit heures la situation à Paris était déjà très améliorée. Mr le président du conseil s'est rendu tout de suite au Grand Palais et immédiatement, sur son ordre, des camions sont allés à l'intendance chercher les vêtements nécessaires pour ces hommes. Après ces à coups inévitables, conséquence de la situation faite par le gouvernement allemand à nos malheureux prisonniers, ont cessé, tout est rentré dans l'ordre.

La difficulté n'est plus de savoir dans quelles conditions les prisonniers de guerre seront traités à l'arrivée mais de voir la cadence que nous devons établir pour le rapatriement; il faut, en effet, accélérer le mouvement, arracher le plus tôt possible nos hommes aux geôles allemandes.

C'est là une question sur laquelle nous viendrons tout à l'heure, mais à propos de laquelle, je le dis tout de suite, vont se poser un certain nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne les transports

J'ai dit tout à l'heure que l'autorité militaire était chargée de l'exécution; il faut donc faire appel à tous les services; tous les ministères sont intéressés dans cette question. L'autorité militaire doit assurer les transports, le ravitaillement en vivres et en vêtements; ~~il faut~~ il faut faire appel aux disponibilités du ministère ~~de la guerre~~ ^{de la guerre} et de l'intendance; ensuite, il faut se préoccuper des transports à l'intérieur, c'est à dire mettre en mouvement les services du ministère des travaux publics; tout d'abord, c'est par là que j'aurais du commencer, il faut, dès les premières lignes, as-

surer l'hospitalisation, les soins médicaux et pharmaceutiques, c'est à dire mettre en route les différents rouages du service de santé; puis ensuite, c'est le contrôle sanitaire et aussi le contrôle de police.

En effet, les Allemands ne se gênent pas pour lancer vers nos frontières, en leur facilitant même le moyen de passer par les procédés les plus frauduleux, des individus qui n'ont rien de commun avec les prisonniers de guerre français et dont la nationalité est plus que suspecte; dans ce domaine le commissariat de la sûreté nationale, sous les ordres et l'autorité de Mr le président du conseil, a pris les mesures les plus sévères à la frontière.

Mais il ne suffit pas d'énumérer les services auxquels il est nécessaire de faire appel, il faut les coordonner: Mr le président du conseil m'a autorisé à dire que ce point n'a pas échappé à son intention. Un service de coordination est, je ne dirai pas à l'étude, mais en voie de réalisation immédiate et la promulgation au Journal Officiel du décret instituant ce nouvel organisme n'a été retardée que pour des questions de convenances personnelles qui n'existent plus aujourd'hui.

En attendant, la coordination s'est déjà établie dans les conditions suivantes.

Dans une conférence que je qualifierai de permanente puisque elle se réunit parfois deux fois par jour et dans laquelle sont représentés tous les services des ministères intéressés, sans songer à établir un programme pour l'avenir, on discute les questions qui doivent être traitées immédiatement

et qui se posent au jour le jour; c'est une conférence que je qualifierai d'agissante, si la juxtaposition de ces deux expressions n'était un peu choquante...

M. DE SELVES - C'est une conférence exécutive

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Quant à l'organisme centralisateur dont je parlais, il n'est pas seulement destiné à régler les questions relatives aux prisonniers de guerre, mais aussi à centraliser toutes les questions relatives à la démobilisation.

J'en arrive maintenant aux chiffres que j'ai promis de donner à la commission sous réserve des explications complémentaires que je pourrai lui fournir en réponse aux questions qui me seront posées.

L'ensemble des prisonniers de guerre à rapatrier, tant français qu'alliés, atteint 844 000 et dépasse même ce chiffre en tenant compte des officiers. Ce chiffre s'applique uniquement aux sous-officiers et soldats français, belges, anglais, portugais, américains, italiens, serbes, roumains.

Vous voyez que je ne parle pas des Russes: les prisonniers russes, d'après les renseignements forcément incomplets que nous pouvons avoir, représentent un effectif de 1 200 000 à 1 500 000 hommes; mais le Gouvernement a pensé que la question du rapatriement des prisonniers russes ne se posait pas pour nous; la Russie ayant conclu une paix séparée, nous n'avons pas à nous occuper de ses prisonniers et ceux qui viendront dans nos lignes seront arrêtés à la frontière; c'est

aux Allemands qu'il appartiendra de les diriger vers les points qu'il choisira; quant à nous, nous ne voulons pas les laisser pénétrer sur le territoire français, pour une foule de raisons sur lesquelles il est inutile d'insister.

Sur ce chiffre de 844 000 prisonniers dont je viens de parler, il faut compter 460 000 ~~frs~~ Français. Comment les répartirons-nous ?

Nous nous sommes préoccupés de la situation géographique des camps dans lesquels ils étaient de manière à coordonner les mesures prises avec les distances.

Nous distinguons donc trois catégories: les prisonniers français internés à l'ouest du Rhin; ceux qui sont en Allemagne du sud, Wurtemberg et Bavière; ceux qui sont sur les territoires de l'Allemagne du nord et de l'Allemagne centrale.

A l'ouest du Rhin, il faut compter environ 170 000 hommes; en Allemagne du sud: 100 000 hommes; en Allemagne du Nord et en Allemagne centrale: 574 000 hommes, auxquels s'ajoutent 14 000 officiers; nous avons ici les chiffres des officiers prisonniers; nous pouvons par comparaison évaluer le nombre des prisonniers se rattachant aux deux premières catégories.

Ces trois catégories ont été justiciables chacune de moyens de transport différents pour l'évacuation.

M. PAUL STRAUSS - Ne pouvez-vous nous donner le chiffre des évadés qui sont rentrés spontanément dans nos lignes et en désordre ?

M. LE SOUS-SECRETARE D ETAT - Voici des chiffres
arrêtés au 20 novembre 1918:

Avaient regagné la France en traversant les lignes: 29 134
Français, chiffre qui doit être réparti sur toutes les jour-
nées qui ont suivi l'armistice; c'est à dire qu'en neuf jours
nous avons eu sur les bras un effectif de prisonniers, sur
tout le front, sur lequel nous étions en droit de ne pas comp-
ter, je le répète, pour répondre au reproche d'improvisation
qui a été adressé aux différents services, sans, d'ailleurs,
que je veuille dire que tout s'est passé pour le mieux.

Voici le détail:

français	29.134
Anglais	9.429
Belges	148
Italiens	14.420
Américains	262
Portugais	1.634
Alsaciens-Lorrains	393
Roumains	1.649
Russes	2.577
Civils français et belges	<u>14.939</u>
soit au total	74.585

M. LE PRESIDENT. Il y a aussi des russes?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Oui.

M. LE PRESIDENT. Ceci est en contradiction avec ce que vous disiez tout à l'heure lorsque vous indiquiez que nous avions résolu de ne pas admettre l'entrée en France d'un seul russe.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. En ce qui concerne les Russes, dont l'effectif total doit s'élever à 12 ou 1500.000 hommes, nous avons posé cette règle que nous ne les accepterons pas. D'après l'état que j'ai sous les yeux je vois cependant qu'il s'en est glissé un cer-

tain nombre parmi nos soldats. Ils ont dû être signalés par l'identification at été sérieusement faite, ainsi que cela résulte des chiffres mêmes que je viens de vous donner.

J'ignore exactement ce qui s'est passé pour les Russes en question, mais je puis vous assurer que la sûreté générale n'a pas manqué à son devoir.

M. LE PRESIDENT. Ces instructions avaient-elles été données dès la conclusion de l'armistice?

M. PAUL STRAUSS. Suivant un mot ramiliâr, cela a été la pagaye dans les premiers jours.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. La pagaye? elle était de l'autre côté de la frontière.

Qu'a-t-on fait de ces 2.500 Russes? Peut-être les a-t-on renvoyés. Je n'en sais rien. Si vous voulez bien me faire crédit, je vous ferai parvenir des précisions à ce sujet. En tous cas, le triage a été fait dans des conditions satisfaisantes ainsi que vous le montrent les chiffres que je viens de vous donner.

Environ 75.000 prisonniers ont regagné nos lignes dans des conditions que je qualifierai d'irrégulières. Examinons maintenant la situation normale.

Dans la partie située à l'ouest du Rhin, le nombre total des prisonniers peut être évalué à 170.000.

ous les recueillions au fur et à mesure de l'avance de nos troupes. Les armées ont reçu à cet égard des instructions très précises pour assuerer aussi vite que possible leur sort.

Remarquez que le 11 novembre, nos troupes n'étaient pas en Allemagne; elles en étaient même encore assez éloignées. On a envoyé tout ce qu'on a pu trouver de camions automobiles. Ces camions partent au-devant des armées avec des vivres, des vêtements et surtout des médecins. Ceux-ci sont accompagnés d'infirmiers, de brancardiers; ils emportent avec eux les instruments nécessaires pour les opérations urgentes et des médicaments.

On fait monter ces malheureux sur les camions et on les ramène dans nos lignes. Le service a été organisé de la manière suivante:

Les malades sont hospitalisés dans les formations les plus rapprochées et M. Mourier a prescrit des évacuations de façon à leur préparer de la place. Ceux qui sont en état de continuer le voyage, après des soins très sommaires, sont dirigés sur des points déterminés. Je vous indiquerai à cet égard l'organisation qui a été prévue.

Mais vous apercevez immédiatement combien cette récupération faite en ordre dispersé peut être longue. On s'est ému de cette état de choses et le maréchal Foch a été prié d'exiger des autorités allemandes qu'elles procèdent elles-mêmes à la concentration sur une série de

points déterminés de tous ces prisonniers errants. Le service de camions automobiles sera dirigé sur ces points de concentration et le ramassage pourra se faire ainsi d'une manière plus rationnelle.

M. CHAPUIS. Il faut aller vite!

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Il n'y a pas moyen d'aller plus vite!

M. CHAPUIS. Il faudrait spécifier aussi que les Allemands devront les nourrir!

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Ils doivent les nourrir.

M. CHAPUIS. Nos prisonniers meurent de faim!

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Je ne veux pas reprendre les appréciations fort sévères que j'ai apportées à la tribune de la Chambre. Il n'y a pas d'expressions assez violentes pour rélétrir les procédés de nos ennemis: ils sont déshonorés à jamais!

Je dirai tout à l'heure l'attitude que le Gouvernement a prise à ce point de vue vis à vis des autorités allemandes d'accord avec le Gouvernement britannique.

M. D'ELVA. C'est un peuple de bandits!

M. CHAPUIS. Cela ne rend pas la vie à ceux qui

meurent faute du nécessaire!

M. PAUL STRAUSS. A l'ouest du Rhin, il resterait d'après votre estimation environ 100.000 prisonniers?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Oui, si tous ceux qui ont regagné nos lignes proviennent de cette région.

M. PAUL STRAUSS. Je voudrais savoir les mesures que le Gouvernement français a prises au point de vue du rapatriement méthodique et ordonné de tous ces malheureux qui risquent de mourir de faim.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Je vais compléter les explications que je vous dois sur ce point.

Nous avons considéré d'une part que nous ne pouvions pas rapatrier tous ces hommes en 48 heures. Il en résulte la nécessité de les ravitailler. Ce ravitaillement est assuré à l'heure actuelle dans des conditions qui ne sont pas encore suffisamment complètes, je m'empresse de le dire, puisqu'il s'agit de savoir si les Allemands vont nous faciliter la besogne ou si nous n'allons pas nous trouver en présence d'une mauvaise volonté persistante.

Jusqu'à présent le ravitaillement se faisait par la Suisse: les trains atteignaient la frontière allemande. Dans quelles conditions le service de ces trains va-t-il être assuré sur le territoire allemand au-delà de la zone d'occupation? Il n'y a que l'expérience qui nous le dira.

Nous avons voulu établir une surveillance et un

contrôle. Nous avons envoyé, dès les premiers moments, une mission à Spa auprès du grand quartier général allemand. Elle avait à sa tête le général Nudant qui a fait d'excellente besogne ainsi que les officiers qui l'accompagnaient. En même temps nous avons envoyé, d'accord avec les Alliés, une délégation interalliée à Berlin qui va centraliser les renseignements, ce qui nous permettra de prendre les mesures que commanderont les événements. Je vous ferai connaître les mesures auxquelles on s'est arrêté.

Les autorités allemandes ont donc été mises en demeure de faire connaître sans délai les points de concentration. J'espère que d'ici 24 heures, nous les aurons. Il y en a déjà que nous connaissons et le service des camions a été organisé pour les atteindre.

Ici je me permets d'ouvrir une parenthèse intéressante. Les renseignements parvenus ce matin, il résulte que le service des chemins de fer fonctionne normalement en Allemagne pour les Allemands. Il s'agit par conséquent d'une révolution qui se présente et évolue dans des conditions particulières. Nous allons donc voir dans quelles conditions les Allemands vont nous permettre - jusqu'au moment où nous le leur imposerons - de nous servir pour le rapatriement des prisonniers des moyens de transport que nous savons exister chez eux.

Savez-vous comment ils ont procédé pour nous li-

vrer le matériel? C'est un renseignement qui m'a été fourni ce matin. Ils l'ont poussé pêle-mêle vers nos lignes frontalières de telle sorte que sur une profondeur de 40 kilomètres, ils ont tout embouteillé!

On nous objectera qu'il fallait les empêcher, mais comment voulez-vous faire alors que les armées d'occupation ne sont pas encore arrivées sur le territoire allemand. Il y a là d'ailleurs des perspectives qui pourront donner lieu plus tard à des mesures plus étendues et il est probable que le contrôle des Alliés devra s'exercer d'une manière plus large qu'on aurait pu le croire tout d'abord. Nous sommes autorisés par les circonstances à dire que nous nous trouvons en présence d'ennemis qui ont systématiquement organisé le désordre contre nous tout en maintenant l'ordre chez eux. Voilà mon impression personnelle.

M. HENRI MICHEL. Le bolchevisme est un article d'exportation!

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Sur les 100.000 prisonniers de l'Allemagne du sud, il y en a 60.000 de nationalité française à peu près; les autres sont des Britanniques.

Leur rapatriement se fera par voie ferrée, ce qui permettra à nos hommes d'avoir moins de chemin à faire sur le territoire allemand. Nous les faisons diriger, en

effet, sur les points frontières les plus rapprochés des lieux d'internement.

Dans ce but, nous avons dû nous entendre avec la Suisse. Nous avons trouvé chez elle un concours aussi empressé que possible. J'emploie à dessein cette expression parce qu'il faut bien compter avec les possibilités du pays. La Suisse a à faire face à un trafic qui lui est personnel et nous ne pouvons avoir la prétention d'exiger d'elle, tant au point de vue du matériel roulant qu'à celui du nombre des trains, qu'elle se consacre exclusivement au transport qui nous intéresse.

Elle avait commencé en nous demandant de nous contenter d'un seul point d'arrivée qui aurait été Bâle. Dans le dernier état des négociations, elle nous a accordé en plus Constance et Singen. Ces deux villes ont pour nous une importance toute particulière car c'était là qu'avaient été créées les installations en vue du rapatriement par voie d'échange fixé par la convention de Berne.

Voici comment nous avons réglé cette question de l'évacuation des 100.000 hommes de l'Allemagne du sud.

Nous avons établi deux groupes en direction: le 1^o de Bellegarde, le 2^o de Belle-Pontarlier. Je vais prendre successivement chacun de ces deux groupes.

Le groupe direction Bellegarde va être acheminé sur Lyon, considéré comme centre de rapatriement et de triage. Lyon présente d'énormes facilités et M. Herriot,

je n'ai pas besoin de vous le dire, nous est un auxiliaire précieux par ses facultés éminentes d'administrateur.

Mais nous avons pensé qu'il fallait alléger un peu la tâche de Lyon. Nous avons alors déterminé dans la région, en dehors et au-dessous de Lyon, quatre centres d'hébergement: Sathonay, Belley, Annecy et Chambéry. D'après les prévisions, faites aussi exactement que possible, le nombre des prisonniers qui pourront arriver en direction de ce groupe s'élèverait à 3 ou 4.000 hommes par 24 heures.

Le 2^e groupe en direction de Belle-Pontarlier est dirigé ensuite sur Besançon avec comme villes d'allègement, Belfort, Dôle, Auxonne et Dijon.

M. PAUL STRAUSS. C'est le groupe de Bâle?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Il devrait comprendre aussi des hommes venant par Constance et Singen.

Ici encore nous pensons évacuer de 3 à 4.000 hommes par 24 heures, ce qui donnerait un effectif total de 6 à 8.000.

Les plus malades sont hospitalisés sur place dans les hôpitaux de la région qui ont été évacués de manière à faciliter leur réception. Je n'ai pas besoin d'insister: vous connaissez ce qui a dû être installé dans ces centres d'hébergement pour permettre aux hommes de trouver les soins qui leur sont indispensables.

Des détails m'ont été fournis par un officier

qui avait été témoin de l'arrivée dans ces conditions d'un convoi d'un millier d'hommes. Dès la descente du train, les soldats ont été transportés sur les différents centres d'hospitalisation et les formations sanitaires dans des camions qui les attendaient à la gare. Un général avait été recevoir tous ces braves gens et l'opération a été conduite rapidement, sans aucun incident et dans le plus grand ordre. Voilà ce qu'un témoin m'a raconté il y a une heure à peine.

M. PAUL STRAUSS. Il faudrait environ une dizaine de jours au maximum pour le rapatriement de cette catégorie de prisonniers?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Sous la réserve qu'en territoire allemand les transports seront assurés.

M. HENRI MICHEL. C'est justement la question. A quel moment pensez-vous que les moyens de transports allemands seront disponibles?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. A l'heure actuelle, nous ne le savons pas. J'ai lieu de penser qu'étant donné l'attitude que nous venons de prendre, la situation va s'améliorer.

M. HENRI MICHEL. Voici pourquoi, je pose cette question: je crois savoir - je puis même dire: je sais, de source très autorisée que, depuis l'armistice, sur les

150.000 wagons que nous devons toucher, pas un n'a encore été livré et qu'à l'heure actuelle ce sont nos propres wagons qui servent à ravitailler la Belgique. Les lignes allemandes à l'entrée sont absolument coupées et nos wagons ne reviennent même plus. Si bien que, jamais, à aucun moment de la guerre, nous n'avons eue chez nous une pareille pénurie de matériel roulant. Il y a là une situation extrêmement difficile.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. C'est très possible. Pour vous prouver qu'il s'agit bien de mauvaise foi de la part des Allemands et non pas d'une impossibilité matérielle, je vais vous donner lecture d'une lettre adressée à un haut fonctionnaire de Paris par quelqu'un de sa famille qui était prisonnier. Cette lettre, du 23 novembre dernier, est datée d'Alsace.

Mon cher cousin,

" Le rapatriement des prisonniers trainant en longueur par suite de la mauvaise volonté évidente des Boches, je me suis évadé du camp de Darmstadt où j'étais interné, avec quelques camarades? Grâce à l'anarchie qui règne en Allemagne, j'ai pu facilement prendre le rapide Francfort-Bâle et contournant la frontière suisse, j'ai gagné la France par l'Alsace."

Anarchie au point de vue de la surveillance, mais pas anarchie au point de vue des services publics puisqu'il existe encore des rapides! Nous avons connu dans notre histoire des époques d'anarchie pendant lesquelles les rapides ne continuaient pas à fonctionner avec cette régularité.

" Je suis actuellement dans un hopital militaire des environs de Belfort et je viens faire appel a votre bonté pour exposer a l'autorité militaire la situation de nos prisonniers.

" La révolution nous avait donne quelque liberté, mais les convois de rapatriement fonctionnent peu ou pas du tout dans certains camps. Un seul convoi est parti ~~hier~~ de Darmstadt le samedi 16 ou plutot le dimanche 17. Les autres convois ont été suspendus, les délégués boches ayant affirmé que la livraison de matériel ferroviaire ne leur permettait pas une évacuation rapide des prisonniers."

Remarquez le chantage! Il est le même que pour les colis. M. Erzberger a indiqué lui-même avec une impudence grossière que si les colis restaient en souffrance a Karlsruhe, c'est parce que nous occupions l'Alsace-Lorraine! Il a avoué qu'il y avait plus de 1.000 colis ainsi dans cette ville. Or sa déclaration suivait de 48 heures l'entrée de nos premières troupes en territoire alsacien!

" Comme conséquence la rareté des vivres, parce que nous ne recevions plus nos colis de ravitaillement de France, se faisait sentir a Darmstadt. Une seule fois de la soupe par jour était distribuée au camp. Les prisonniers les plus décidés a fuir une existence si miserable se sont enrus vers la France, les uns par chemin de fer, les autres a pied. J'ai pu, grâce a l'argent allemand que je tenais en réserve prendre un billet et m'échapper."

Malgré l'anarchie, on ne le laisse pas monter dans le train sans billet! Ces malheureux sont obligés de payer leur place. Elle est admirable cette surveillance qui ne les empêche pas de s'évader, mais qui les obligé a payer leur billet de chemin de fer. On leur retient de l'argent qui est a eux.

M. CAZENEUVE. Est-ce qu'on retient aussi de l'argent aux officiers? Est-ce que ceux-ci arrivent dans le même état de dénûment?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Je ne pourrais pas vous renseigner sur ce point.

Il ne faut pas oublier que les officiers ne sont pas soumis tout à fait au même régime. Ils reçoivent une solde d'absence à charge par eux de s'entretenir, tandis que les troupiers sont entretenus par l'état capteur.

" J'ai pu, grâce à l'argent allemand que je tenais en réserve prendre un billet et m'échapper, mais les autres pauvres poilus ne le pouvaient pas.

" Les trains civils fonctionnaient toujours en Allemagne. La raison invoquée par les délégués boches est fautive; le matériel ne manque pas. Si la France ne réclame pas ses prisonniers d'urgence, des faits regrettables vont se produire."

Ce que je retiens de cette lettre, c'est que tout continue à être organisé en Allemagne. Les chemins de fer fonctionnent. Par conséquent, il y a simplement une mauvaise volonté abominable en présence de laquelle nous nous trouvons.

Mais voici d'autres documents dont je dois vous donner lecture.

Le maréchal Koch le 21 novembre 1918, a télégraphié dans les termes suivants au général Mudant, chef de notre mission à Spa, c'est à dire en contact avec les représentants de l'état-major allemand:

" On étudie la réalisation du programme général de rapatriement tel que vous l'avez proposé. En ce qui concerne les prisonniers stationnés à l'ouest du Rhin, faites-les réunir sur des points de concentration choisis par vous, en vue de faciliter les transports ultérieurs. Faites connaître les points de concentration et le nombre des prisonniers réunis dans chacun d'eux.

" Il sera pris livraison de ces prisonniers au fur et à mesure de l'arrivée, en ces points, des troupes alliées. Les soins médicaux et le ravitaillement de ces prisonniers doivent être assurés jusqu'à ce moment par l'Allemagne, sous peine de représailles."

En même temps le Gouvernement britannique adressait une réclamation en nous demandant de l'appuyer. La voici:

" Le Gouvernement de Sa Majesté a été informé d'une manière d'organisation épouvantable avec laquelle s'effectue le renvoi des prisonniers britanniques en territoire allemand, des marches auxquelles ils sont astreints, misérablement vêtus, privés de nourriture et de moyen de transport, sans escorte ni guides pour les conduire jusqu'aux lignes alliées. Il en résulte des souffrances lamentables, une mortalité élevée.

" Le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas tolérer la continuation de ce traitement cruel et il doit insister dans le but d'obtenir que des arrangements appropriés soient pris sur tous les points ci-dessus par les autorités allemandes auxquelles incombent toutes les responsabilités. S'il n'en était pas ainsi, le Gouvernement de Sa Majesté sera dans l'obligation de tenir compte de ces faits en ce qui concerne le ravitaillement de l'Allemagne ou la satisfaction à donner aux besoins de la population allemande..."

En ce qui concerne les envois de vivres, nous avons continué le ravitaillement: les trains partent tous les jours et les Suisses se chargent de les remettre.

Si nous ne sommes pas assurés d'ici 24 heures que ces trains parviennent à nos prisonniers, le maréchal

Foch prendra toutes les mesures nécessaires. Des escor-
tes armées pénétreront sur tout le territoire allemand
pour défendre nos intérêts.

M. D'ELVA. Il n'y a que la force.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Il n'y a que la
force.

Vous voyez, au point de vue de la question de
l'occupation, jusqu'où cela peut nous conduire. Je ne
veux pas sortir de cercle de mes attributions.

M. HENRI MICHEL - Rappelez-vous le mot de Hindenburg: " Soyez durs!"

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - En même temps, on apprenait que, contrairement à la convention d'armistice, les prisonniers de guerre sont maintenus dans les mines.

En présence de faits, le gouvernement anglais a fait entendre une protestation énergique qui a été remise par m'ambassadeur d'Angleterre à Mr le ministre des affaires étrangères et que nous avons immédiatement transmise au maréchal Foch en l'appuyant, comme le gouvernement anglais le demandait au Gouvernement de la République. Cette note est ainsi conçue:

" Le gouvernement de Sa Majesté apprend qu'on force au travail les prisonniers de guerre britanniques pendant que se font les préparatifs de leur transport à la frontière en vue de leur libération.

" Le gouvernement de Sa majesté ayant été informé que les prisonniers britanniques ont été employés à l'exploitation des mines de charbon et de sel dans des conditions intolérables demande avec la plus vive instance qu'à l'avenir aucun prisonnier britannique ne soit employé, si ce n'est avec son plein consentement, à travailler sous terre dans des mines de sel ou de charbon.

" Si cette demande n'est pas acceptée et si elle n'est pas suivie d'effet, nous nous verrons également obligés de tenir compte de cette situation dans la question de règlement du ravitaillement de l'Allemagne ou des satisfactions à accorder aux besoins de la population allemande."

Enfin, ce matin, nous avons pensé que l'heure n'était plus de discuter, mais de passer aux réalisations et voici la dépêche qui a été envoyée au maréchal Foch par Mr le président du conseil et qui contient des instructions très précises:

" Le rapatriement des prisonniers de guerre étant réglé par l'article 10 de la convention d'armistice, l'autorité militaire a seule qualité pour assurer l'exécution de cette clause comme de toutes les autres. Je vous prie de faire de suite une dernière et énergique protestation contre les agissements intolérables des autorités allemandes en leur notifiant

qu'à défaut de changement immédiat dans leur attitude, les représailles les plus sévères seront prises. En plein accord avec le gouvernement britannique, le Gouvernement français est fermement résolu à faire justice des souffrances inutilement imposées à nos prisonniers de guerre et à imposer des sanctions personnelles contre tous les auteurs responsables. Veuillez en faire la déclaration expresse .

Ainsi donc, si la situation ne s'améliore pas spontanément, si j'ose dire, on prendra des mesures de force.

M. HENRI MICHEL - Il n'y a pas besoin d'ergoter; il faudra user de leur mot: "Silence aux vaincus!"

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait dans l'Allemagne centrale et dans l'Allemagne du nord 574 000 hommes et 14 000 officiers prisonniers. sur ce chiffre, il y a 331 000 Français, qui représentent le plus gros paquet, d'autant que ce sont les plus éloignés de nos lignes et qu'il ne peut être question, en ce qui les concerne, d'attendre la mise à leur disposition d'un matériel allemand.

Pour eux, nous avons pensé qu'il fallait utiliser la voie maritime, combinée avec la voie fluviale. Ces prisonniers seront amenés sur le premier port fluvial voisin et de là par des chalands, sur un matériel que nous exigerons, ils seront amenés dans les ports d'embarquement où des bateaux aménagés, par nous les recevront.

Le plan adopté est le suivant.

Les voies navigables à utiliser pour ramener les prisonniers dans les ports sont: la Vistule, l'Oder, l'Elbe, le Weser, le Rhin. Par la Vistule, les prisonniers atteindront Königsberg et Dantzig. Nous comptons embarquer 6 000 hommes

à Koenigsberg et 8 000 hommes à Dantzig, plus les officiers.

Par l'Oder, les prisonniers gagneront Stettin et Stralsund. A Stralsund seront embarqués 870 officiers avec leurs ordonnances, soit un peu plus d'un millier d'hommes; A Stettin s'embarqueront 100 000 hommes.....

M. LE PRESIDENT - En combien de jours ?

M. LE SOUS SECRETAIRE DE L'ETAT - Deux facteurs vont intervenir en ce qui concerne la cadence: le nombre des navires dont nous pourrions disposer et ensuite les facultés de réception dans nos ports français; j'arriverai à cette question tout à l'heure.

Par l'Elbe, les prisonniers gagneront Lubeck et Hambourg: 28 000 hommes seront embarqués à Lubeck et 90 000 à Hambourg.

Par le Weser, les prisonniers gagneront Bremerhaven: nous embarquerons dans ce port 70 000 hommes.

Enfin, par le Rhin, les prisonniers gagneront Rotterdam: nous comptons embarquer dans ce port 277 000 hommes

Nous atteignons ainsi le total de 574 000 hommes, 14 240 officiers et 3 639 ordonnances d'officiers.

On prévoit un quart de l'effectif dans les ports au point de vue du rassemblement, un quart dans les ports fluviaux d'embarquement, le reste partant des camps au fur et à mesure.

D'autre part, il faut connaître la situation des hommes qui vont être embarqués, de manière à pouvoir déjà leur donner les secours dont ils ont besoin.

On a donc créé, dans chaque port d'embarquement, une

commission interalliée composée d'officiers supérieurs et de commissions médicales - je dis des commissions - ~~composées~~ instituées par le service de santé. Chaque commission médicale comprend dix médecins, elle fonctionnera dans ces grands ports et aura pour mission d'organiser les convois fluviaux et de centraliser l'organisation de l'embarquement.

J'arrive maintenant à la question des bateaux.

La commission connaît la situation de notre flotte marchande: nous ne pouvons pas nous contenter de nos seules disponibilités. Nous avons cependant déjà quelques navires: c'est ainsi que Le France est en route et fonctionne pour le service du rapatriement; il y a encore le Nord, un navire moins important, et puis d'autres bateaux que nous pouvons mobiliser et que nous prenons, par exemple des navires dont l'arrivée nous est signalée avec des passagers ou des marchandises et que nous enlevons au service ordinaire pour les diriger le plus rapidement possible vers les ports allemands.

D'autre part, nous nous sommes adressés à nos alliés: les négociations entamées ont déjà permis d'obtenir certains résultats; Mr Tardieu, parti à Londres, nous a fait connaître que le ministre anglais des transports maritimes mettra à notre disposition les bateaux pour parfaire nos moyens propres de transport; mais en même temps déjà, le gouvernement anglais allège la tâche des Alliés par ce fait qu'il organise un service de bateaux pour ses propres prisonniers et que le total que j'ai donné est celui du nombre des prisonniers alliés; Dès lors, tout ce qui sera ramené par les navires anglais sera autant de moins à ramener par nous.

On s'est plu à dire que les Anglais s'occupaient de leurs nationaux et pas des nôtres: le reproche est immérité. Nous raisonnons sur un ensemble; le travail des Alliés est commun; tout ce que feront nos alliés ne pourra qu'augmenter la cadence de retour de nos compatriotes.

A la réunion à laquelle a pris part Mr Tardieu à Londres assistait également Mr Hurley, le ministre des transports maritimes américains: ce dernier a déclaré qu'il ne voyait pas d'inconvénients à mettre à notre disposition pour le rapatriement des prisonniers quelques uns des navires chargés de ramener en Amérique les troupes américaines...

M. DE SELVES - Il ne faut pas que les Américains procèdent trop rapidement au transport de leurs troupes dans leur pays...

M. HENRI MICHEL - A-t-on utilisé les navires que l'Allemagne est obligée de nous livrer ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Je vais arriver à cette question.

En effet, à côté des navires français, anglais et américains, il y a les navires allemands internés: nous nous préoccupons de les utiliser, seulement ces bateaux ne sont pas en état de parfait entretien et il faudra quelques jours pour les remettre en état de naviguer.

Nous avons songé aussi à un certain nombre de navires français qui sont internés dans les ports allemands; mais ils sont bien peu nombreux: notre marine marchande n'était pas

extrêmement florissante. D'autre part, j'ai aussi songé aux navires de la Cie Transatlantique et des Messageries maritimes mais tous ces navires sont à la mer et certains d'entre eux ne rentreront qu'à la fin de janvier ou en février.

Quoi qu'il en soit, en ce moment, nous faisons tout notre possible pour que toutes nos disponibilités soient affectées au rapatriement des prisonniers, sous réserve des navires qui doivent être affectés à des voyages qui mettent en question, qui intéressent l'existence même du pays.

M. HENRI MICHEL - J'ai voulu surtout parler des navires de guerre, cuirassés, croiseurs cuirassés, contre-torpilleurs livrés par l'Allemagne: ne pourrait-on les employer au rapatriement des prisonniers ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - J'ai aussi appelé sur cette question l'attention de Mr le ministre de la marine, qui était représenté à la conférence dont je viens de parler...

M. PAUL STRAUSS - Nous n'oublions pas que vous avez été le chef de cabinet d'un ministre de la marine.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Il y a si longtemps. *Quorum pars minima fui....*

Ce que je puis dire à propos des navires de guerre c'est que, à moins d'aménagements qui seraient très longs, ces navires ne peuvent emporter qu'un très petit nombre d'hommes pour un déplacement considérable. Et puis les navires de guerre ont encore une tâche énorme à remplir.

En effet, les paquebots qui ramèneront les prisonniers devront être convoyés; les mines sont encore nombreuses dans les mers qu'ils auront à parcourir et il faut prendre le maximum de précautions pour éviter une catastrophe. Les Allemands ont bien promis de révéler l'emplacement de leurs champs de mines; mais voyez ce qui vient de se passer à Bruxelles. De sorte que je n'ai aucune confiance en leurs promesses.

M. CHAPUIS - Vous avez raison!

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Je ne serai tranquille que lorsque j'aurai vu arriver les premiers convois.

Vous comprenez que, dans ces conditions, nos navires de guerre auront à convoier les transports pour sauver les passagers au cas où un accident surviendrait.

M. HENRI MICHEL - Encore une fois, ce n'est pas de nos navires à nous que je veux parler, mais des navires allemands livrés par nos ennemis et internés actuellement dans les ports anglais: pourquoi ces navires ne seraient-ils pas utilisés au transport de nos prisonniers ?.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Ces navires sont aux mains des Anglais. Et puis dans quel état ont-ils été livrés ? Il paraît que beaucoup sont dans un état lamentable par suite du défaut d'entretien. D'ailleurs, nous demandons aux Anglais de mettre à notre disposition le plus de bateaux possible; ils nous ont promis leur concours: dans l'actif dont ils disposent, ils tiendront compte des navires allemands qui

sont entre leurs mains et qu'ils peuvent utiliser, parce que, eux aussi sont pressés de ramener leurs prisonniers.

M. LE PRESIDENT - La remarque de Mr Henri Michel est à retenir. Nous demandons des navires aux Anglais: on peut leur signaler l'importance qu'il y a pour tous à utiliser les navires de guerre allemands qu'ils détiennent.

M. HENRI MICHEL - D'autant que ces navires sont en bon état.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Les prisonniers embarqués dans les ports d'Allemagne vont donc arriver dans les ports français

M. DE SELVES - Avec les moyens dont vous disposez, combien de temps estimez-vous qu'il faudra pour rapatrier nos prisonniers de guerre.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - C'est là, en effet, la question qui nous obsède. Je ne veux pas être optimiste, ni non plus pousser le tableau au noir; en tous cas, la cadence s'accélérait au fur et à mesure, j'espère qu'il nous faudra moins de temps qu'on ne le croirait en se basant sur les chiffres des premiers jours.

Mais je voudrais d'abord faire connaître à la commission les facultés de réception des ports français. Nous pourrions ainsi ensuite essayer de faire quelques calculs, mais seulement approximatifs et sans garantie.

Les ports d'arrivée désignés sont: Dunkerque, Le

Havre, Cherbourg, Saint Malo, Brest.

Pour savoir le nombre d'hommes à embarquer, il faut connaître et le tonnage, et le délai de rotation de chaque navire, en comptant les avaries et les indisponibilités et aussi les possibilités des ports d'arrivée.

Nous pensons pouvoir faire venir 2000 hommes par jour à Dunkerque et 3000 dans chacun des ports du Havre, de Cherbourg, de Saint Malo et de Brest. Cela ferait donc un total de 14 000 hommes par jour. Quand ce chiffre sera atteint il faudra donc, pour rapatrier les 574 000 hommes, six semaines ou deux mois. Ce chiffre est, vous le concevez, un maximum: malheureusement, nous n'en sommes pas encore là. Actuellement, avec les moyens dont nous disposons - cela s'accélérera peut-être demain - nous ne pouvons pas dépasser 5 000 hommes par jour; mais c'est que nous n'avons marché qu'avec nos disponibilités, que nous n'avons pas encore reçu les concours sur lesquels nous sommes en droit de compter.....

M. PAUL STRAUSS - Nous demandons instamment au Gouvernement de recourir à tous les moyens possibles pour accélérer ce rapatriement des prisonniers; c'est là une question d'intérêt national, de salut public.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - C'est vers ce but que nous tendons et pour lequel toutes nos disponibilités doivent être mises en jeu.

M. PAUL STRAUSS - quand s'est posé devant les Alliés le problème de l'intensification de l'apport américain dont

dont nous sommes si reconnaissants à la grande république des Etats Unis, les mêmes objections nous étaient faites quant au tonnage dont on disposait. On a passé outre; on a mis les bouchées décuples. Nous demandons qu'un adopte la même ligne de conduite pour le rapatriement des prisonniers de guerre.

M. HENRI MICHEL - Je me joins à l'observation de Mr Strauss.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Messieurs, je termine en disant que j'ai l'intention de me rendre compte moi-même sur place de la façon dont les choses fonctionnent; dimanche prochain, je pars avec Mr Mourier pour aller visiter à la frontière les centres sanitaires qui ont été créés.

M. CHAPUIS - Je ne reviendrai pas sur les critiques qui ont été formulées au début de cette séance à propos des mauvais traitements dont sont l'objet nos malheureux compatriotes prisonniers de guerre des Allemands; je voudrais seulement attirer l'attention de Mr le ministre sur un point.

Lorsque nos régions ont été libérées, un certain nombre d'hommes ont été recouverts, qui sont en âge d'être soldats et qu'on retient dans des camps, à Bois l'Eveque, par exemple, près de Toul. On les retient dans ces camps sans raison apparente: on ferait tout aussi bien de les renvoyer chez eux, quitte à les rappeler en cas de besoin.

Cette question, me semble-t-il, est du ressort de Mr le sous secrétaire d Etat. Ces hommes sont retenus trop longtemps dans les camps; il faudrait prendre des mesures pour les rendre à leurs familles le plus tôt possible.

Je veux bien que des précautions soient nécessaires contre certains atteints de la contagion du bolchevisme ou encore désireux de rendre des services aux Allemands, et déjà suspects pour ceux qui les entouraient auand leur pays était sous la botte allemande; mais je crois qu'on ferait bien aussi de tâcher de s'en rapporter un peu plus à l'autorité civile qui, dans toutes ces questions, est obligée de céder le pas à l'autorité militaire.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Je transmettrai à Mr le ministre de l'intérieur l'observation très juste de Mr Chaquis.

M. CAZENEUVE - Il y aurait lieu également de prendre certaines dispositions pour éviter, dans nos campagnes, des troubles qui seraient regrettables au point de vue moral.

Nos prisonniers de guerre vont rentrer; ils seront répartis dans les centres qu'indiquit Mr le sous secrétaire d'Etat; il faudrait que des mesures soient prises pour qu'on puisse le plus vite possible les réexpédier sur leur pays d'origine, sinon il se produira des embouteillages dans les hôpitaux, dans les baraquements.

D'autre part, ces hommes vont arriver sans une situation mentale déplorable: quand ils verront, gros et gras, des prisonniers allemands qu'on ne fait même pas travailler, qui ont du tabac, alors que le gouverneur de Lyon, même avec la carte, ne peut pas en trouver, qui reçoivent 500 grammes de pain, leur patience pourra être poussée à bout; ils seront in-

12 002/ 12 010

dignés, les populations seront indignés quand ils feront la comparaison entre l'état de misère physiologique de nos malheureux compatriotes et les soins réels qu'on prodigue aux prisonniers allemands; au retour de nos prisonniers, il peut surgir - je parle pour le Rhone - au retour de nos prisonniers un mouvement fâcheux de protestation.

J'ajoute que nos grands belisés, dont beaucoup attendent encore leur pension et qui se promènent mutilés dans nos villes, ne sont pas non plus dans un état d'esprit très satisfaisant. A cet égard, le Gouvernement doit montrer la plus extrême vigilance. Jusqu'ici le pays est resté calme, mais rien ne prouve qu'il n'y aura pas de heurts lorsqu'on pourra faire la comparaison entre nos prisonniers qui rentrent dans un état lamentable et les prisonniers allemands qui sont choyés d'une façon scandaleuse! (vive approbation)

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Les observations de M. Cazeneuve sont parfaitement justes.

Je dois indiquer à la commission comment les prisonniers, à leur arrivée dans les camps de triage, doivent être maintenus ou évacués.

Au camp de triage, ils reçoivent les soins immédiats. Ils doivent en outre subir à cet endroit une quarantaine rendue nécessaire par l'état sanitaire de l'Allemagne. J'avais calculé qu'au point de vue de l'organisation de ces camps, la quarantaine devait durer cinq jours, mais M. Mourier a réussi à la réduire à 2 ou 3 jours.

Cette quarantaine terminée, ils sont dirigés vers l'intérieur sur les dépôts auxquels ils appartiennent. Là, on examine leur situation militaire; ils reçoivent leur permission de trente jours qui leur permet d'aller dans leurs foyers.

Parmi les prisonniers, il en est un certain nombre qui ont quelques comptes à rendre à la justice. Je les ai classés en trois catégories.

En premier lieu, il y a ceux qui ont été frappés par contumace. Il n'y a pas de question: ils purgeront leur contumace dès leur arrivée.

Les 2ème et 3ème catégories comprennent ceux qui ont vu ouvrir contre eux des informations. Jusque-là la procédure me paraissait défectueuse. On condamnait par contumace des hommes qu'on savait être prisonniers. Or je trouve choquant d'adresser une sommation à comparaître à un individu qu'on sait être prisonnier. En effet, dans ces conditions, la condamnation intervient presque toujours et la famille est déshonorée alors que le résultat de la défense aurait peut-être été l'acquittement.

J'ai donc envoyé des indications aux armées et aux commandants de région pour supprimer la procédure par contumace dans le cas d'information ouverte contre un prisonnier. Lorsqu'il en est ainsi, on arrête là la procédure.

En ce qui concerne la question qui nous occupe, je considère qu'il serait excessif de garder dans les dépôts tous ceux contre lesquels une information a été ouverte dans ces conditions. Un service de fiches a donc été organisé à Lyon où tout est centralisé et des états ont été envoyés aux régions dont dépendent ces hommes. 12.000 individus sont dans ce cas.

Lorsque le prisonnier rentre en France, on constate qu'il est noté sur les états; on télégraphie à Lyon pour savoir si le cas est grave ou non. Si le cas n'est pas grave, on laisse l'homme aller en permission: on règle l'affaire à son retour. Si le cas est grave, on l'envoie devant un officier rapporteur qui prendra les mesures voulues. Nous avons fait le possible pour que la procédure soit rapide.

On parlait tout à l'heure de la comparaison entre le sort infligé à nos prisonniers en Allemagne et celui fait aux prisonniers allemands en France: un jour viendra où la commission de l'armée prendra connaissance de la correspondance que j'ai engagée avec le Gouvernement allemand avant l'armistice par l'intermédiaire du Gouvernement suisse. Elle verra alors que je n'ai pas toujours employé un langage diplomatique et je m'en excuse auprès de ses membres qui sont d'anciens ministres des affaires étrangères. (Rires)

Je n'ai malheureusement pas pu faire ce que j'aurais voulu en ce qui concerne le traitement des prisonniers allemands et cela pour deux motifs. D'abord il y avait moins d'Allemands en France que de Français en Allemagne. Ensuite il fallait craindre les représailles.

J'entends bien qu'il eût été agréable pour moi de prendre des mesures rigoureuses vis à vis des prisonniers allemands, mais quand je songeais aux représailles possibles

vis à vis de nos compatriotes, j'avoue que j'éprouvais une hésitation. Je me considérais comme lié par les engagements de Berne: esclaves de notre parole, nous avons respecté ces engagements. Pendant ce temps, il est vrai, les Allemands les violaient ouvertement. Chaque fois qu'une violation m'a été signalée, j'ai protesté et j'ai pris moi-même des mesures de représailles partielles. Si je n'y ai pas eu recours plus souvent, c'est uniquement que je voulais ménager nos malheureux soldats.

Mais dans quelques jours, lorsque tous nos hommes seront rentrés, nous traiterons en pleine liberté! (Vifs applaudissements)

M. CAUVIN. Les Allemands à l'heure actuelle vont revenir leurs troupes en Allemagne: par quels moyens de transport?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Les moyens de transport fonctionnent actuellement en Allemagne.

M. CAUVIN. Pourquoi alors ces moyens de transport ne servent-ils pas au rapatriement de nos prisonniers?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. C'est notre intention, mais il nous faut nous concerter avec nos Alliés.

M. CAUVIN. Il faut empêcher les Allemands de ramener leurs troupes tant que nos prisonniers ne sont pas revenus. Si on donnait des ordres à cet égard, on aurait

déjà obtenu des résultats très rapides et il n'y aurait pas eu d'encombrement.

M. PAUL STRAUSS. J'ai deux observations très importantes à soumettre à la commission.

La première a été amorcée par M. Cazeneuve et je voudrais la pousser plus à fond. Sans m'occuper de la compétence relative de M. le sous-secrétaire d'Etat, je lui adresse une question qui, je le reconnais, dépasse sa personne pour s'adresser au Gouvernement tout entier et plus particulièrement à M. le sous-secrétaire d'Etat du service de santé.

Il ne s'agit pas seulement d'hébergement momentané, ni de triage des 470.000 prisonniers français qui vont rentrer; il s'agit de mesures d'hospitalisation prolongée, non seulement pour ceux trop nombreux atteints de tuberculose, mais encore pour ceux qui se trouvent dans un état de misère physiologique, qui sont sans logis, sans foyer. Il y a des organisations preventives à mettre sur pied et à préparer pour qu'on ne soit pas surpris à l'improviste par les situations lamentables qui vont se révéler.

Il résulte de tous les renseignements qui m'ont été donnés par des médecins extrêmement bien informés que la proportion des prisonniers tuberculeux, en état de réceptivité morbide ou de misère physiologique est des plus élevées.

Nous demanderons à M. Mourier de vouloir bien venir devant nous. En attendant, je demande à M. Ignace de se faire l'interprète de la commission de l'armée du sénat tout entière auprès du Gouvernement pour que des mesures soient envisagées soit par l'emploi de stations sanitaires, soit par le recours aux hôpitaux sanitaires, soit par d'autres méthodes encore. Plus la période d'attente va se prolonger et plus la situation physiologique des prisonniers va s'aggraver.

Mettez-vous bien ceci dans le cerveau et dans la pensée qu'il ne s'agit pas seulement de triage et de renvoi dans les foyers. Vous aurez la nécessité inéluctable d'avoir dans toute la France un certain nombre de formations sanitaires de types variés (cures en Algérie et sur la Côte d'Azur). Je demande qu'on fasse preuve d'un peu d'ingéniosité à cet égard.

Il y a une autre question sur laquelle, il y a 15 mois déjà, j'ai appelé l'attention de la commission. Je veux parler de la solde que des prisonniers vont rentrer en France avec un état moral très compréhensible, très exigeant, demandant des rappels de solde. Je vous prie de ne pas vous laisser devancer par leurs réclamations.

J'avais déjà appelé votre attention sur ce point il y a 15 mois parce que des sous-officiers m'avaient mis au courant de l'état d'esprit qui se manifestait dans les camps. Voyez large! Il faut que les prisonniers soient non seulement reçus d'une manière cordiale, mais aussi

avec un peu de générosité. Il ne faut pas de ces langages fâcheux comme celui qui a été tenu par un officier qui leur a parlé durement comme si tous s'étaient laissés prendre par l'ennemi. Cela ne peut avoir pour résultat que de produire un effet déplorable, non seulement sur les mauvais, mais aussi sur les bons.

Je vous demande enfin d'avoir des vêtements et d'organiser toute une installation d'assistance prolongée et non pas éphémère à l'égard de ces malheureux qui pendant 1, 2, 3 et même 4 ans ont tant souffert. Je suis certain d'être l'interprète de tous ces collègues.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. En ce qui concerne les mesures préventives qui constituent en effet une nécessité sociale des plus graves, l'honorable M. Strauss a bien voulu reconnaître que M. Mourier serait plus qualifié que moi. Il ne s'agit pas d'une question de rapatriement, mais d'une question sociale de la plus haute importance. Je transmettrai vos observations à mon collègue.

M. PAUL STRAUSS. Au Gouvernement, c'est à dire à M. le président du conseil.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. ainsi qu'a M. le président du conseil; j'ai parlé de M. Mourier parce que la commission a manifesté le désir de l'entendre.

La question de l'état moral de ces hommes est également très importante. J'indique très rapidement

qu'au point de vue de la justice, celle-ci examinerait tous les cas, je ne dirai pas avec bienveillance car ce n'est pas une question de bienveillance, mais de façon à ne retenir au point de vue judiciaire que ceux contre lesquels des preuves certaines seront relevées. Il s'agit d'une matière essentiellement délicate dans laquelle il faut se méfier des témoignages.

M. Strauss a rappelé que des officiers avaient tenu à l'égard de rapatriés un langage déplacé. ~~xxxxxxxxxxxx~~
M. Betoulle, à la Chambre, a cité un fait remontant au mois d'octobre. Je ne le connaissais pas, mais j'ai déclaré que des sanctions seraient prises. Je mettrai à l'enquête tous les faits de ce genre.

Je reconnais avec M. Strauss que la question de la solde est très importante. J'ai commis une erreur tout à l'heure en laissant entendre, je crois, que les officiers prisonniers étaient dans une situation meilleure au point de vue de la solde que les troupiers. La seule différence, c'est que les officiers touchent une solde dite d'absence.

Pour le rappel de solde, le Gouvernement a préparé un projet de loi qui va être incessamment déposé. Il prévoit à la fois et cumulativement une indemnité de démobilisation et un pécule. Vous aurez à examiner ce texte et je suis sûr que, lorsque le Sénat et la Chambre l'auront amélioré, M. Strauss aura obtenu toute satisfaction.

M. LE PRESIDENT. Que ce soit vite fait!

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT? Le projet est tout prêt.

M. LE PRESIDENT. Oui, mais il faut qu'il soit voté à la Chambre et cela demandera du temps. S'il était déjà voté vous pourriez l'appliquer dès demain et c'est ce qu'il faudrait.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Voici ce qu'on pourrait faire. Dès que le projet sera déposé, on pourrait intervenir une entente entre les commissions des finances et du budget et le Gouvernement pour nous permettre de faire des avances.

L'indemnité de rémobilitation ne sera jamais inférieure à la moindre des soldes de présence et hautes payes de guerre qu'il aurait perçues s'il n'avait pas été capturé ou au rappel du solde d'absence prévu par le règlement.

M. LE PRESIDENT. Votre devoir est de vous indiquer qu'il y a extrême urgence.

M. DE SELVES. On pourrait saisir officiellement la commission des finances le jour où le projet serait déposé à la Chambre. La commission l'examinerait d'urgence et serait prête à déposer son rapport le jour où la Chambre aurait voté. Il n'y aurait pas comme cela de temps perdu. Nous procédons de cette manière dans les cas urgents.

M. PAUL STRAUSS. On pourrait procéder ainsi

dans le cas actuel.

M. DE SELVES. Je crois que ma proposition répond au sentiment de nos collègues de la commission de l'armée. (approbation)

M. PAUL STRAUSS. Je voudrais que M. le sous-secrétaire d'Etat emporte d'ici l'impression que, pour répondre au désir de la commission, le Gouvernement ne néglige aucun moyen quel qu'il soit pour opérer dans le plus bref délai possible le rapatriement des prisonniers alliés. J'emploie la formule la plus large, certain de répondre unanime de tous nos collègues.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT. Vous avez parfaitement raison. Il est d'ailleurs dans les intentions du Gouvernement de ne rien négliger. C'est pour lui un devoir impérieux d'humanité! (vifs applaudissements)

M. LE PRESIDENT. Si personne ne demande plus la parole, je vais rendre la liberté à M. le sous-secrétaire d'Etat en le remerciant des explications qu'il a bien voulu nous apporter.

(M. le sous-secrétaire d'Etat de la justice militaire se retire.)

